

TARIFS CENTRES DE LOISIRS

Accueil de loisirs sans hébergement		Quotient familial CAF	Tarif demi journée	Tarif journée avec repas
Enfants domiciliés sur la commune d'Albi	Titulaires de la cartes loisirs (délivrée par la CAF)	0 à 230	1,10 €	2,92 €
		231 à 330	1,75 €	3,85 €
		331 à 430	2,30 €	4,80 €
		431 à 630	2,50 €	5,15 €
	Non titulaires de la carte loisirs	> à 630	4,60 €	9,30 €
Enfants domiciliés HORS commune Albi			7,45 €	16,85 €

La journée sans repas sera facturé le double du tarif de la demi journée

Activités spécifiques

Une participation supplémentaire par enfant est demandée pour les prestations payantes

Spectacles, visites, animations nécessitant un droit d'entrée : **2,65 €**

Entrée Atlantis : **2 €**

Tarifs dégressifs pour les familles de 2 enfants et plus (non applicables sur les participations supplémentaires) :

1er enfant : tarif plein - 2ème enfant : - 10% - 3ème enfant et plus : - 20%

Bivouacs et mini camps :

Dans le cadre des accueils de loisirs, des bivouacs (jusqu'à 3 nuitées) et mini camps (à partir de 4 nuitées) sont organisés pour les enfants qui fréquentent les centres de loisirs. Les familles sont facturées en fonction du nombre de jours du séjour (exemple : 3 nuitées = 4 jours) suivant le tableau ci-après.

Bivouacs jusqu'à 3 nuitées		Quotient familial CAF	Tarif par journée	
			Bivouac sous tente	Bivouac en dur
Enfants domiciliés sur la commune d'Albi	Titulaires de la cartes loisirs (délivrée par la CAF)	0 à 230	5,90 €	8,10 €
		231 à 330	7,70 €	10,55 €
		331 à 430	9,60 €	13,15 €
		431 à 630	10,30 €	140,00 €
	Non titulaires de la carte loisirs	> à 630	18,60 €	25,50 €
Enfants domiciliés HORS commune Albi			33,70 €	46,20 €

Mini camp de 4 nuitées et plus :	Tarif par journée	
	Sous tente	En dur
Enfants domiciliés sur la commune d'Albi *	18,60 €	25,50 €
Enfants domiciliés HORS commune Albi	33,70 €	46,20 €

Un acompte de 25% du coût du séjour sera exigé pour l'inscription ferme de l'enfant

* Pour les mini camps de 4 nuitées et plus, certaines familles bénéficient de « bons vacances » ou « pass MSA ». Lors du règlement de la facture, elles devront présenter ces documents au guichet unique, qui les remplira. Les parents les adresseront à la CAF ou à la MSA pour paiement des prises en charge.

Pour les enfants domiciliés HORS commune d'Albi : après règlement des factures, les documents seront remplis par le guichet unique, à charge aux parents de les adresser à la CAF ou MSA pour remboursement.